



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	CD401 Series
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	HP DS100 Specialty Textile Yellow Scitex Ink
Date d'émission	le 18-12-12
Numéro de version	02
Date de révision	le 16-08-16
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 18-12-12

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun connu.
Identification de la société	HP France SAS 1 ave Du Canada, Building A Les Ulis France 91947 Numéro de téléphone 0 820 211 211  HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-760-710-0048 HP Inc. Customer Care Line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59


## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient :	Acétate d'éthyle, Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique
Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Avertissement
Mentions de danger	
H312	Nocif par contact cutané.
Conseils de prudence	
Prévention	P280 - Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
Réaction	P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	Donnée inconnue.
Élimination	
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

**Informations supplémentaires de l'étiquette**

Aucun(e)(s).

**2.3. Autres dangers**

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

---

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Informations générales**

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique	<90	112-07-2 203-933-3	01-2119475112-47-XXXX	607-038-00-2	#
<b>Classification :</b>	Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H312				
Acétate d'éthyle	<2.5	141-78-6 205-500-4	-	607-022-00-5	
<b>Classification :</b>	Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336				

---

**SECTION 4: Premiers secours****Informations générales** Donnée inconnue.**4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Enlever et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer en profondeur les vêtements et les chaussures avant réutilisation (ou les jeter).
<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau, continuer à rincer pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui ce flacon ou cette étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Donnée inconnue.**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Appliquer un traitement symptomatique.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****Risques généraux d'incendie** Donnée inconnue.**5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	CO2, eau ou poudre sèche
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	L'eau peut s'avérer sans effet. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Donnée inconnue.**5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Équipements de protection particuliers</b>	Donnée inconnue.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Les pompiers doivent porter une combinaison de protection intégrale incluant un appareil respiratoire autonome.

**Méthodes particulières d'intervention** Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
**Pour les non-secouristes** Donnée inconnue.

<b>Pour les secouristes</b>	Donnée inconnue.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Donnée inconnue.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

Composants	Type	Valeur
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)	VLCT	333 mg/m3
	VME	50 ppm 133 mg/m3 20 ppm

##### La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	VME	1400 mg/m3 400 ppm
	VLE	333 mg/m3
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)	VME	50 ppm 66.5 mg/m3 10 ppm

**Limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Donnée inconnue.

#### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	Travailleurs	Cutané	63 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	734 mg/m3	Local long term
		Inhalation	734 mg/m3	Long terme systémique
		Inhalation	1468 mg/m3	Local short term
		Inhalation	1468 mg/m3	Systemic short term
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)	Consommateurs	Cutané	72 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	102 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	80 mg/m3	Long terme systémique
		Inhalation	200 mg/m3	Court terme aiguë local
		Oral	8.6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral	36 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Travailleurs	Cutané	169 mg/kg bw/d

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
		Cutané	120 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	333 mg/m3	Court terme aiguë local
		Inhalation	133 mg/m3	Long terme systémique

#### Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)	Sans objet	CNTP	650 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.024 mg/l	
		eau douce	0.24 mg/l	
		Intermittant	1.65 mg/l	Communiqués
		Sédiment	1.15 mg/kg	
		Sédiment	0.115 mg/kg	Eau de mer
		Sol	0.148 mg/kg	
Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)	Sans objet	CNTP	90 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.0304 mg/l	
		eau douce	0.304 mg/l	
		Intermittant	0.56 mg/l	
		Secondaire	0.06 g/kg	Communiqués
		Sédiment	2.03 mg/kg	
		Sédiment	0.203 mg/kg	Intoxication alimentaire
		Sol	0.42 mg/kg	eau douce

**Directives au sujet de l'exposition**                      Aucun n'est établi.

#### France – INRS : Désignation « Peau »

Ethylene Glycol, Monobutyl Ether Acetate (CAS 112-07-2) Résorption via la peau

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés**                      Utiliser dans une zone correctement ventilée.  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Les locaux où cette substance est entreposée ou utilisée doivent être équipés d'un dispositif de rinçage oculaire d'urgence et d'une douche de sécurité. Un système d'aération de zone ou un circuit d'évacuation local supplémentaires peuvent être nécessaires pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales**                      Donnée inconnue.  
**Protection des yeux/du visage**                      Eviter le contact avec les yeux.  
Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection).  
**Protection de la peau**  
**- Protection des mains**                      Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil.  
**- Divers**                      Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.  
**Protection respiratoire**                      Donnée inconnue.  
**Risques thermiques**                      Donnée inconnue.

**Mesures d'hygiène**                      Donnée inconnue.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**                      Donnée inconnue.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**  
**État physique**                      Donnée inconnue.  
**Couleur**                      Jaune  
**Odeur**                      Donnée inconnue.  
**Seuil olfactif**                      Donnée inconnue.  
**pH**                      Sans objet.

<b>Point de fusion/ point de congélation</b>	Non déterminé(e).
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé(e).
<b>Point d'éclair</b>	> 62.8 °C (> 145.0 °F) (Vase clos)
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé(e).
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé(e).
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité (autre)</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée inconnue.
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>Densité</b>	0.94 @ 20 Degrees C
<b>COV (% en poids)</b>	< 850 g/L

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Donnée inconnue.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Donnée inconnue.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	oxydants forts Acides et bases forts. oxydants
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Donnée inconnue.
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif par contact cutané.
<b>Corrosion ou irritation de la peau</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Blessure ou irritation grave des yeux</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

<b>Produit</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
----------------	---------------	---------------------------

CD401 Series

**Aiguë**

*Oral*

DL50

Rat

2400 mg/kg

**Composants**

**Espèce**

**Résultats d'essais**

Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)

**Aiguë**

*Divers*

DL50

Chat

3 g/kg

Cochon d'Inde

3 g/kg

*Inhalation*

CL50

Rat

16000 ppm, 6 Heures

DL50

Lapin

2500 ppm, 4 Heures

Rat

4000 ppm, 4 Heures

Souris

1500 ppm, 4 Heures

*Oral*

DL50

Lapin

4.9 g/kg

Rat

11.3 ml/kg

5.6 g/kg

Souris

0.44 g/kg

Glycol d'éthylène, acétate d'éther monobutylique (CAS 112-07-2)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50

Lapin

1500 mg/kg

*Divers*

DL50

Souris

754 mg/kg

*Oral*

DL50

Rat

2400 mg/kg

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances**

Donnée inconnue.

**Autres informations**

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
-------------------	---------------	---------------------------

Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6)

**Aquatique**

Poisson

CL50

Heteropneustes fossilis

200.32 - 225.42 mg/l, 96 heures

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée inconnue.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée inconnue.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)**

Acétate d'éthyle

0.73

**Facteur de bioconcentration (BCF)**

Donnée inconnue.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée inconnue.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée inconnue.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets résiduels**

Donnée inconnue.

**Emballages contaminés**

Donnée inconnue.

**Code des déchets UE**

Donnée inconnue.

**Informations / Méthodes d'élimination**

Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau.  
Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.  
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.  
S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)**

**Numéro ONU**

NA1993

**Nom d'expédition des Nations unies**

Combustible liquid n.o.s. (butyl cellosolve acetate) -Not regulated in quantities less than 119 gallons

**Classe(s) de danger pour le transport**

**Classe**

Combustible

**Risque subsidiaire**

-

**Groupe d'emballage**

III

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée inconnue.

**IATA**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**IMDG**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**ADR**

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

---

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations de l'UE**

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

**Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

**Restrictions d'emploi**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

Non réglementé.

**Autres règlements de l'UE**

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non réglementé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail**

Ethylacetate (CAS 141-78-6)

Ethylene Glycol, Monobutyl Ether Acetate (CAS 112-07-2)

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

Non réglementé.

**Autres informations**

Dispositions particulières : Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejetant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).

**Réglementations nationales**

Donnée inconnue.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

See attached SUMI or GEIS document, if applicable.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Références**

Donnée inconnue.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Donnée inconnue.

**Date d'émission**

le 18-12-12

**Informations de révision**

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

**Informations de formation**

Donnée inconnue.

**Avis de non-responsabilité**

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

**Informations du fabricant**

HP Inc.  
1501 Page Mill Road  
Palo Alto, CA 94304-1112 US  
(Ligne directe) +972 (9) 892-4628



## Explication des abréviations

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland coupe ouverte
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>VLCT</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils
<b>Liste des abréviations</b>	Donnée inconnue.

## Safe Use of Mixture Information (SUMI)

### Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

#### Encre à base de solvant: SB01 \*French\*

##### Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

##### Conditions de fonctionnement

<b>Durée maximale</b>	Jusqu'à 8 heures par jour
<b>Fréquence de l'exposition</b>	< 240 jours par an
<b>Conditions de traitement</b>	<p>Couvrir l'utilisation à des températures ambiantes.</p> <p>L'utilisation d'un système intégré de ventilation locale est requise dans la zone de séchage.</p> <p>Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail.</p> <p>Utiliser des équipements électriques antidéflagrants.</p> <p>Garder les émissions en dessous des limites d'exposition professionnelle des ingrédients spécifiées dans la section 8 de la fiche de sécurité.</p> <p>Éviter tout contact direct.</p> <p>Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail.</p> <p>Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.</p>

##### Mesures de gestion des risques

**Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité**

Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection.

Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité.

Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques.

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire.

La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.

Éviter de respirer les vapeurs/brumes.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle



##### Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Conserver à l'écart des sources de chaleur, d'étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver à température ambiante.



##### Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.

Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.

Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

##### Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels

PW-Large utilisation par les professionnels

SU7-Supports d'impression et de reproduction

PC18-encre et toners

PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.

PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes

PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées

PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées

ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article

ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

##### Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La classification du mélange est basée sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.